

Classification des entreprises en groupes A, B, C et D

	Nature de l'entreprise	Code NACE commence par	Nombre de travailleurs		
			A	B	C (D*)
Risques très graves	Industrie des combustibles nucléaires	07.21 et 24.46	À partir de 51	20 à 50	1 à 19
	Cokéfaction et raffinage du pétrole	19.1 et 19.2			
	Extraction et activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	06 et 09.1			
	Fabrication de produits chimiques de base	20.1			
	Fabrication de pesticides et autres produits agricoles	20.2			
	Fabrication d'explosifs	20.51			
	Fabrications de colles	20.52			
	Fabrication d'huiles essentielles	20.53			
Risques graves	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	21.1	A partir de 201	50 à 200	1 à 49
	Exploitation forestière	02.2			
	Industrie de transformation de la viande	10.1			
	Industrie du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, sauf meubles ; fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie	16			
	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	20.3			
	Fabrication de savons et détergents, de produits d'entretien, parfums et cosmétiques	20.4			
	Fabrication d'autres produits chimiques	20.5 (sauf 20.51, 20.52, 20.53)			
	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	20.6			
	Fabrication de produits pharmaceutiques	21.2			
	Fabrication d'articles caoutchouc et matières plastiques	22			
	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	23			
	Métallurgie	24 (sauf 24.46)			
	Fabrication d'articles métalliques, sauf machines et appareils domestiques	25			
	Fabrication de machines, appareils et engins (exclus appareils domestiques)	28			
	Construction de matériel de transport	29 et 30			
	Fabrication de meubles en bois	31.01, 31.02 et 31.09			
	Autres industries manufacturières en métal	31.01 et 31.09 – 32.11 et 32.20, 32.30, 32.40			
	Risques minimales	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude			
Industrie du bâtiment et génie civil		41, 42 et 43			
Transport et stockage		49,50,51,52 et 53			
Soins de santé humaine		86			
Autre industries alimentaire, boissons et du tabac		10, 11 et 12 (sauf 10.1)			
Fabrication textile et vêtements		13 et 14			
Industrie du cuir		15			
Fabrication de papier et articles papier, imprimerie		17 et 18			
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques		26			
Fabrication de matériels électriques		27			
Travail de pierres précieuses et fabrication d'articles de bijouterie		32.12 et 32.13			
Fabrication d'instruments à usage médical et dentaire		32.5			
Fabrication d'articles de broserie		32.91			
Fabrication de meubles (autre que bois et métal)		31.01 et 31.02			
Fabrication de matelas	31.03				
Entreprises non citées ci-dessus	Autres industries manufacturières (autre que bois et métal)	31.09, 32.12, 32.13, 32.20, 32.30, 32.40 et 32.99	A partir de 1001	200 à 1000	1 à 199
	Captage, traitement et distribution d'eau	36			
	Traitement des eaux usées	37			
	Traitement et élimination des déchets ; récupération	38.2 et 38.3			

* Le **groupe D** comprend les employeurs qui occupent moins de 20 travailleurs **et** où l'employeur occupe lui-même la fonction de conseiller en prévention interne.

